

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 23 août 2019

Petit permis de construire (non publiés selon l'art 27 DPC)

Maître d'ouvrage propriétaire foncier et auteur du projet : M. Berger Stéphane, Rue des Pontins 9, 2613 Villeret ; Projet : Pose de deux fenêtres de toiture sur le pan Nord-Ouest ; Dimensions : selon dossier déposé ; Emplacement : sur parcelle n° 29 de Villeret, située au lieu-dit Rue des Pontins 9, zone village ; L'immeuble figure dans le recensement architectural de la commune avec l'appréciation « digne de conservation, objet C ».

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 22 septembre 2019.

Collège

C'est avec une semaine d'avance sur le calendrier que l'entreprise de maçonnerie a pris le relais de celle qui a été mandatée pour l'élimination des carrelages. Les travaux se poursuivent donc dans les délais et pour le moment sans grandes surprises.

Protection de l'air

Nous vous rappelons qu'il est autorisé d'allumer des feux en plein air à condition qu'ils ne dégagent pas trop de fumée et que seul du matériel adéquat soit utilisé : bois sec non traité, déchets naturels et secs provenant de forêts, de champs et de jardins. L'incinération de bois humide ou traité (imprégné, teinté, peint, etc.) en dehors d'installations équipées d'un système d'épuration des fumées rejette dans l'atmosphère de grandes quantités de poussières fines, de particules de suie et d'autres gaz. Ces substances peuvent provoquer des maladies pulmonaires et sont parfois cancérigènes. Le même problème se pose lors de l'incinération de vaisselle en carton, de serviettes colorées en papier et d'emballages en plastique. Par conséquent, l'incinération de déchets en plein air est interdite en Suisse. (Source : Direction de l'économie publique, Incinération en plein air.)

Ruisseau de la Combe-Grède

Des travaux conséquents ont à nouveau été entrepris pour curer le ruisseau du Bez afin de protéger les habitations du quartier de la Combe-Grède. En effet, suite aux orages des 21 juin et 26 juillet, d'importantes quantités de cailloux, arbres et autres matériaux ont à nouveau été charriés dans les barrages sis en amont de la place de pique-nique. Une entreprise spécialisée a été engagée pour mener à bien ces travaux qui sont en grande partie à charge de la collectivité publique. Des subventions sont toutefois attendues de la part du canton de Berne.

Bronze

Texaix gratifie notre commune d'un certificat « bronze » pour le ramassage de 3'405 kg

de vêtements usagés collectés en 2018 ce qui représente une économie d'émission de CO2 de 106 kg.

Analyse de l'eau

Le rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 29 juillet 2019 à la Rue des Pontins 15 a donné les résultats suivants : Température mesurée in-situ : 14.4°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Conseil municipal

Villeret, le 19 août 2019